



BILLET N° 12/2009

SAVOIR / TRANSMETTRE

Editorial :

**Nous déplorons la perte de certaines adresses suite à changement d'ordinateur.
Merci de nous contacter par tout moyen à votre convenance.**

Nous attendons toujours avec beaucoup d'intérêt vos articles en nombres et variés sur la fortification en générale.

Bien à vous.

J.M. GRATIANNE

Mise en page :



J.M. GRATIANNE

Avertissement :

LA TENEUR DE TOUT ARTICLE PUBLIE, EST SOUS L'ENTIERE RESPONSABILITE DE SON AUTEUR.
COLLECTION J.M GRATIANNE, TOUT DROIT RESERVES POUR TOUS PAYS ©. EN CLAIR, REPRODUCTION, MEME
PARTIELLE, PAR QUELQUE MOYEN OU PROCEDE QUE CE SOIT A DES FINS MERCANTILES EST INTERDIT.

LA TENUE ET L'EQUIPEMENT DUFANTASSIN FRANÇAIS DE 1916 à 1918

I / INTRODUCTION :

Cet article traite des effets réglementaires du poilu de 1916 jusqu'à 1918.

Il sera aussi détaillé certains effets antérieurs à 1916, qui bien que plus réglementaires seront encore par la force des choses en dotation après 1916 et ceci jusqu'en 1918.

En 1916, année de Verdun, la silhouette du soldat français change de façon significative, du moins dans les textes car la réalité est toute autre ! Après deux ans d'une lente évolution, de pénurie d'approvisionnement, d'inadaptation et d'improvisation, le soldat français va enfin recevoir la tenue qui lui donnera dorénavant son identité. A partir du dernier trimestre 1915, le nouveau drap, le bleu horizon est fabriqué en très grande quantité, ce qui devrait permettre de faire face à la pénurie, de faire du stock et devrait permettre aux soldats d'être largement pourvus en effets du nouveau modèle à partir de l'été 1916. La couleur quant à elle, va s'uniformiser à quelques nuances près suivant le fabricant. Malgré les évolutions et les nouveaux règlements en vigueur, les anciens effets et l'improvisation seront toujours de mise jusqu'à la fin du conflit ! Coté équipement, malgré de nombreux inconvénients et inadaptations constatés déjà avant guerre, presque aucune amélioration ne sera apportée !

II / LA TENUE :

1 / Les coiffures :

A : le béret :

Le 31 juillet 1915, le Général Joffre décide après l'adoption du casque, d'une coiffe de repos qui puisse être plus facilement transportable que l'encombrant képi.

Ce sera un béret de couleur bleu clair de la taille de celui des troupes alpines mais doit être fabriqué en quatre pièces de drap comme suit :

Le turban en deux parties, la couronne et le bourrelet.

Les chasseurs font vite savoir leur mécontentement quant à cette tradition qui leur est propre et c'est pourquoi, le Général va revenir sur sa décision en septembre pour s'orienter vers un nouveau modèle du bonnet de police déjà existant.

Durant ces un mois et demi d'existence officielle, il fut fabriqué en très grand nombre.

Certaines troupes le conserveront bien après son abandon.



B : le bonnet de police (calot):

Le bonnet de police modèle 1891 modifié 1915 reprend trait pour trait la coupe du modèle 1891 de couleur gris de fer bleuté. La basane en toile écrue sera souvent remplacée par de la toile blanche et la

couleur du drap sera désormais bleu horizon. Il se compose de cinq pièces de drap. Avant guerre, son port n'était autorisé qu'en casernement et souvent lié aux corvées. Par directive du 14 septembre 1915, il deviendra la coiffure de repos en remplacement du képi, suite à l'apparition du casque et au fur et à mesure de sa distribution.

A partir de 1917, un bonnet de police de forme empire non réglementaire, d'achat personnel, se généralise. Pour remédier à cela, l'intendance va s'inspirer de cette tendance. Un nouveau modèle verra le jour et sera officialisé le 9 août 1918 ; il prendra naturellement le nom de bonnet de police modèle 1918.

Il a l'avantage d'être plus simple à la fabrication et de n'être plus composé que de trois pièces de drap.



CALOT MODELE 1891



CALOT MODELE 1891 / 15



CALOT MODELE 1918

C : le casque et son couvre casque :

Le 21 février 1915, sur recommandation du Général Joffre, le ministère de la guerre décide l'adoption d'un casque d'acier. En effet, suite aux nombreuses blessures mortelles constatées à la tête, il est temps de réagir !

En mars, un modèle est proposé par le peintre militaire Georges Scott mais sa conception trop complexe compromet sa fabrication à grande échelle. En effet il faudrait plusieurs années pour honorer la première commande de 2 500 000 exemplaires.

Le sous-intendant Adrian a, en parallèle avec Louis Kuhn chef d'atelier dans les usines Japy, entrepris l'étude d'un casque de fabrication simple. Le prototype est présenté au Général Joffre le 13 avril 1915 et ce dernier en recommande l'adoption le 21 mai. Le casque est naturellement baptisé Adrian du nom de son concepteur et le 15 juin, il est passé commande de 1 600 000 exemplaires aux usines Japy. Cinq industriels parisiens seconderont les usines Japy.

Le 3 juillet, 30 000 casques sont prêts et après quelques essais en premières lignes, la distribution à grande échelle commence à la mi-août.

Le casque Adrian est réalisé en tôle d'acier de 7/10ème d'épaisseur et est composé de quatre pièces : la bombe, le cimier, le couvre nuque et la visière. L'insigne quant à lui est embouti dans une tôle de 4/10ème d'épaisseur et est frappé, quelque soit l'arme, du RF (république française).

Quelques insignes et le couvre casque :



INFANTERIE



ARTILLERIE



CHASSEUR



GENIE



INFANTERIE COLONIALE



COUVRE CASQUE

La couleur, quant à elle, sera le bleu clair associé à celle de la nouvelle tenue bleu horizon. En août, les premières unités qui ont perçu le casque, signalent que la peinture est trop brillante. Le Général Joffre opte alors pour

la création d'un couvre casque le 30 octobre. Le couvre casque ne faisant pas l'unanimité, une nouvelle méthode de peinture est adoptée en juillet 1916 sur le principe d'une cuisson supplémentaire qui permet d'obtenir une peinture plus foncée et plus mate. Cette méthode ne s'appliquant que sur les nouvelles fabrications, il est décidé à partir de septembre, de faire parvenir des stocks de peintures bleu terne et des pinceaux pour les casques déjà en service.



La coiffe intérieure du casque est une pièce de cuir découpée en sept dents reliées entre elles par un lacet. Chacune des sept dents a un œillet à son extrémité.

Cette pièce est cousue sur une bande de tissu de couleur garance pour les premières fabrications et par la suite, sur du tissu de nuances diverses.

A suivre...

Grenadier la Lanterne.

Disponible actuellement sur simple demande :

- Le Mont CORNILLET
- SPA 1918
- Réflexions et mise au point sur la Ligne Maginot
- Clair de lune à BITCHE (Billet N° 09/2004)
- Exposition de 15 photos du 13 et 14 juillet 2002 à la CASEMATE de MORFONTAINE
- Le Fort de Seclin (Billet N° 10/2004)
- La casemate type 516 (Billet N° 11/2004)
- Obstacles anti-char belges (1940)
- Fortifications de la ville de SOISSONS en 1870 (Billet N° 12/2004)
- Le fromage Suisse a t'il des trous (Billet N° 01/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. La conscription (Billet N° 02/2005)
- Fort A 570 (Billet N° 03/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. Le fusil Gras (Billet N° 04/2005)
- Vietnam bunker (Billet N° 05/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. Les transmissions (Billet N° 06/2005)
- Bases de V1 (Billet N° 07/2005)
- La Ligne Mareth (Billet N° 08/2005)
- La Ligne K.W. (Billet N° 09/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. Le Génie (Billet N° 10/2005)
- De l'archéologie moderne, sauvetage d'un char FT 17 (Billet N° 11/2005)
- Répression de l'espionnage en 1939 (Billet N° 12/2005)
- Essai sur un élément méconnu de la Ligne Maginot (Billet N°01/2006)
- Die Flaktürme in Berlin 40 / 45 (Billet N°02/2006)
- Projecteur Ligne Maginot
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. L'artillerie (Billet N°03/2006)
- LE QUARTIER GENERAL ALLEMAND DE ZOSSEN-WUNSDORF (Billet N°04/2006)
- TOURELLE GALOPIN POUR DEUX CANONS DE 155 L Modèle 1890 (Billet N°05/2006)

- SITE DE MOULIN S/S TOUVENT (Billet N°06/2006)
- Les ouvrages minés sur le territoire suisse (Billet N°07/2006) .
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. La formation, la vie du soldat en caserne (Billet N°08/2006)
- Casemate Sud du MOTTENBERG (Billet N° 09/2006)
- Le CANON-REVOLVER de flanquement HOTCHKISS MDLE 1879 (Billet N°10/2006)
- L'épée, le bouclier et la République Française (Billet N°10A/2006)
- 1915, un des lieux de combat en Alsace (Billet N° 11/2006)
- Les Sites VI en Picardie (Billet N° 12/2006)
- L'APRES 1870, L'ARMEE DE LA REVANCHE DANS NOS FORTIFICATIONS, L'intendance militaire, la fortification de campagne (Billet N° 01/2007)
- Campagne 1914 – 1918 journal de marche du 69^{ème} BATAILLON DE CHASSEURS A PIED partie I (Billet N° 02/2007)
- L'APRES 1870, L'ARMEE DE LA REVANCHE DANS NOS FORTIFICATIONS, les voies de 50 et 60 (Billet N° 03/2007)
- Campagne 1914 – 1918 journal de marche du 69^{ème} BATAILLON DE CHASSEURS A PIED partie II (Billet N° 04/2007)
- L'APRES 1870, L'ARMEE DE LA REVANCHE DANS NOS FORTIFICATIONS, Fonctionnement du Service de Santé (Billet N° 05/2007)
- De la fortification à la notion de citoyen. L'école de la République (Billet N°05 A/2007)
- Campagne 1914 – 1918 journal de marche du 69^{ème} BATAILLON DE CHASSEURS A PIED partie III (Billet N° 06/2007)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 (Billet N° 07/2007)
- Seclin 14-18 (Billet N° 07B/2007)
- L'esprit de sacrifice des Français, guerre 14/18 (Billet N° 08/2007)
- Le Grand Blockhaus Musée de la Poche de Saint-Nazaire (Billet N° 09/2007)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE II (Billet N° 10/2007)
- L'APRES 1870, L'ARMEE DE LA REVANCHE DANS NOS FORTIFICATIONS, mouvement de matériel (Billet N° 11/2007)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE III (Billet N° 12/2007)
- Chausse-trappe pointe de cavalerie première et deuxième guerre mondiale (Billet N°01/2008)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE IV (Billet N° 02/2008)
- Le 5,0 cm KWK dans tout ses états (Billet N° 03/2008)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE V (Billet N° 04/2008)
- L'affaire TCHECOSLOVAQUE ou l'illusion de la négociation avec une dictature (Billet N° 05/2008)
- Le 5,0 cm KWK dans tout ses états partie II (Billet N° 06/2008)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE V (Billet N° 07/2008)
- Tenues vestimentaires du soldat suisse (Billet N° 08/2008)
- Le 5,0 cm KWK dans tout ses états partie III (Billet N° 09/2008)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE VII (Billet N° 10/2008)
- La mitrailleuse HOTCHKISS modèle 1914 (Billet N° 11/2008)
- Le 5,0 cm KWK dans tout ses états partie IV (Billet N° 12/2008)
- La mitrailleuse HOTCHKISS modèle 1914 partie II (Billet N° 01/2009)
- La place forte souterraine de Wünsdorf / Zossen (Billet N° 02/2009)
- La mitrailleuse HOTCHKISS modèle 1914 partie III (Billet N° 03/2009)
- La place forte souterraine de Wünsdorf / Zossen II (Billet N° 04/2009)
- La mitrailleuse HOTCHKISS modèle 1914 partie IV (Billet N° 05/2009)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE VIII (Billet N° 06/2009)
- La mitrailleuse HOTCHKISS modèle 1914 partie V (Billet N° 07/2009)
- La guerre franco-italienne en juin 1940 la casemate de pont saint louis a menton (Billet N° 08/2009)
- La mitrailleuse HOTCHKISS modèle 1914 partie VI (Billet N° 09/2009)
- Le mur de l'Atlantique aux Pays-Bas Scheweningen – Noordwijk am See & Ijmuiden (Billet N° 10/2009)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE IX (Billet N° 11/2009)